

# Rapport annuel 2006

Les membres de la Conférence cantonale bernoise des handicapés cch se sont rencontrés dans le cadre de 4 assemblées générales. Le Comité a tenu 6 séances, et les coprésident-e-s 3 réunions pour préparer les assemblées et liquider les tâches qui ont résulté de celles-ci.

Tout au long de l'année 2006, nous nous somme principalement consacrés à l'étude des sujets suivants : mise en œuvre de la RPT, maintien des transports pour les personnes handicapées, 5<sup>e</sup> révision de la LAI, financement des conférences des handicapés avec la possibilité, pour la cch, de conclure un sous-contrat de prestations avec Integration Handicap et, liées avec cette démarche, questions structurelles posées par la future collaboration avec les conférences régionales des handicapés, enfin, mise au point d'un site Internet.

Nous avons beaucoup travaillé, avec engagement et en mettant à profit nos réseaux. Comme par le passé, l'entretien de relations avec les milieux politiques a revêtu une grande importance. Nous faisons ci-dessous le bilan de nos activités dans les domaines suivants :

- RPT
- 2) Transports pour personnes handicapées
- 3) 5<sup>e</sup> révision de la LAI
- 4) Collaboration avec le gouvernement
- 5) Objets traités au Grand Conseil
- 6) Collaboration avec les conférences régionales des handicapés
- Groupes de travail
- 8) Personnes en situation de handicap par suite de troubles psychiques
- 9) Divers

#### 1) RPT : nouvelle répartition des tâches entre le Confédération et les cantons

Dans le canton de Berne, la Conférence cantonale bernoise des handicapés cch fait office de plateforme de coordination et d'information dans le cadre du processus de mise en œuvre de la RPT. Par l'intermédiaire de son secrétariat, elle assure les relations intercantonales avec la CI Péréquation financière. Cet organisme possède un site Internet (<a href="www.perequation-financiere.ch">www.perequation-financiere.ch</a>) sur lequel chacun peut recueillir des informations concernant l'avancement de la mise en œuvre de la RPT dans les différents cantons.

conférence cantonale bernoise des handicapés **cch** Brüggstrasse 5, 3634 Thierachern geschaeftsleitung@kbk.ch **www.kbk.ch** 



Au cours de l'année passée, le transfert aux cantons des domaines « éducation précoce/enseignement spécialisé » ainsi que « centres de jours, ateliers et foyers pour adultes handicapés » est entré dans une phase décisive. Cette évolution représente un réel défi pour la cch, organisation faîtière cantonale réunissant environ 40 organisations membres, actives essentiellement dans le secteur du conseil et de l'entraide.

#### a) Groupe spécialisé RPT – adultes handicapés

Fin février, la cch a adressé une requête très remarquée – également dans d'autres cercles que ceux de la destinataire – à la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP). Elle y présentait ses idées et ses propositions sur le sujet de la RPT (<a href="http://www.kbk.ch/nfa\_d.php">http://www.kbk.ch/nfa\_d.php</a>). Ce texte avait été préparé par un groupe spécialisé de la cch, représentant les différents acteurs. C'est avec une grande satisfaction que nous avons constaté que de nombreuses associations membres s'identifiaient avec le contenu de cette requête.

Fin avril, à l'occasion d'une consultation officielle de la Direction des finances du canton de Berne, la cch a confirmé et renforcé sa position (<a href="www.perequation-financiere.ch">www.perequation-financiere.ch</a>, sélectionner le canton de Berne).

En été, le Conseiller d'Etat Perrenoud, nouvellement élu et devenu chef de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP), a approuvé le mandat de projet « Mise en œuvre de la RPT ». Conformément à l'organisation prévue pour le projet, un groupe-conseil permanent, comprenant des représentants des personnes handicapées, de leurs associations et institutions, a été constitué pour les domaines « éducation précoce/scolarisation spécialisée » ainsi que « adultes handicapés ». Selon le mandat confié au groupe-conseil, les représentants des personnes handicapées sont chargés de défendre les intérêts de celles-ci. En présentant des avis autorisés ainsi que des propositions de solution concrètes, ils participent en outre à l'élaboration d'un concept moderne de la politique du handicap. En soutenant les orientations définies et en les défendant vis-à-vis de l'extérieur, les représentants contribuent de manière décisive à la bonne mise en œuvre du concept. Le groupe « Projet partiel adultes handicapés » ne s'étant encore réuni que trois fois, il est encore trop tôt pour savoir s'il pourra remplir le vaste mandat qu'il a recu.

Le Conseiller d'Etat Perrenoud a invité les personnes suivantes à faire partie du groupeconseil : deux représentants du Heimverband Berne, deux représentants du Centre Assistance Suisse, le directeur cantonal de Pro Infirmis Berne Monsieur Josef Stadelmann, un membre du Grand Conseil Monsieur Simon Ryser, ainsi que le directeur du groupe spécialisé RPT de la cch et coprésident de la cch, Monsieur Hans Sieber.

Les discussions menées jusqu'ici au sein du groupe-conseil « Adultes handicapés » peuvent se résumer comme suit :

conférence cantonale bernoise des handicapés **cch** Brüggstrasse 5, 3634 Thierachern geschaeftsleitung@kbk.ch **www.kbk.ch** 



Nous avons dû constater que les possibilités de modifier et d'adapter les réglementations et les mécanismes de financement actuels pendant la période de transition de trois ans (de 2008 à fin 2010) étaient très limitées. Le mot d'ordre de la SAP consiste à maintenir le statu quo. La cch, en revanche, est convaincue que certaines modifications devraient être possibles même pendant la période de transition. Nous pensons notamment à l'assouplissement de réglementations trop rigides concernant les journées de séjour, les week-ends ainsi que les vacances des personnes handicapées vivant en structure résidentielle. Dans ce même contexte, nous escomptons aussi que certaines incitations financières inopportunes soient corrigées (par ex. le remboursement des journées de réservation). La cch demande avec insistance que la période de transition soit mise à profit pour reconsidérer à fond les pratiques appliquées actuellement au financement des structures résidentielles accueillant les adultes. Cet examen devrait porter, entre autres, sur une meilleure pondération de certains aspects du financement lié au sujet, la correction des incitations financières inopportunes, le relèvement des prestations complémentaires ainsi que la simplification du système en général et l'amélioration de sa transparence (Hans Sieber, direction générale des groupes spécialisés RPT).

# b) Groupe spécialisé RPT – domaine « Enseignement spécialisé/éducation précoce »

Dans le domaine de l'enseignement spécialisé, la SAP a organisé le projet de manière analogue à la formule choisie pour le domaine « Adultes handicapés ». Pour le projet partiel RPT « Enseignement spécialisé », la SAP (le Conseiller d'Etat Perrenoud) a nommé un groupe-conseil composé de représentant-e-s des institutions suivantes : Direction de l'Instruction publique du canton de Berne, Inspectorat scolaire de Berne-Mittelland, Institut für Heilpädagogik Berne, Erziehungsberatung (Service psychologique pour enfants et adolescents) Berthoud, Heimverband canton de Berne, Conférence cantonale des directeurs et directrices d'école du canton de Berne, ainsi que de Madame Esther Moser, direction du Service éducatif itinérant du canton de Berne, coprésidente de la cch et direction du groupe spécialisé RPT « Enseignement spécialisé/éducation précoce » de la cch.

Trois séances se sont déroulées dans un cadre constructif. Les membres du groupeconseil ont pu y exprimer clairement leur avis. Ils se sont grandement félicités de ce que l'enseignement spécialisé ne relève plus de la logique de l'assurance (en l'occurrence l'assurance-invalidité) mais appartienne désormais au domaine de l'école publique. L'avenir montrera si un tel changement permet la mise en place d'un mode de scolarisation intégratif et dans quelle mesure. La volonté d'emprunter une telle voie se manifeste à tous les niveaux. L'une des conditions importantes à remplir pour se rapprocher de ce but consisterait à faire en sorte que, désormais, l'enseignement spécialisé ne relève plus de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale mais de la Direction de l'Instruction publique du canton de Berne. Des pourparlers internes

conférence cantonale bernoise des handicapés cch Brüggstrasse 5, 3634 Thierachern geschaeftsleitung@kbk.ch www.kbk.ch



à ce sujet sont en cours. La réglementation transitoire pour la période 2008 – 2011 est en bonne voie : elle prévoit de maintenir le statu quo, solution qui paraît la plus judicieuse. L'inscription de l'enseignement spécialisé et de l'éducation précoce dans la loi est en préparation. Le concept de l'enseignement spécialisé du canton de Berne se basera sur le Concordat sur la collaboration dans le domaine la pédagogie spécialisée de la Conférence des directeurs de l'instruction publique CDIP.

La Direction de l'Instruction publique du canton de Berne a lancé une procédure de consultation sur ce concordat de la CDIP. A ce sujet, le groupe spécialisé RPT domaine enseignement spécialisé/éducation précoce, placé sous la direction de Madame Esther Moser, a rédigé un avis détaillé, figurant sur le site Internet de la cch (http://www.kbk.ch/nfa d.php).

(Esther Moser, direction du groupe spécialisé RPT, domaine enseignement spécialisé/éducation précoce)

Nous tenons à adresser nos vifs remerciements aux dynamiques membres des groupes spécialisés, sous la direction de Monsieur Hans Sieber (direction générale et domaine adultes handicapés), ainsi qu'à Madame Esther Moser, responsable du domaine enseignement spécialisé/éducation précoce!

#### 2) Transport handicap

En 2006, le groupe de travail (GT) chargé d'assurer le maintien des transports handicap a subi une lourde perte : Peter Walder, dynamique responsable du GT Mobilité, est en effet décédé de manière inattendue à l'âge de 45 ans seulement. Se remémorant les importants travaux menés par Peter Walder, la cch lui a rendu hommage lors de l'assemblée générale du 29 août.

Le GT n'en a pas moins poursuivi son action en faveur des transports handicap. Lors d'un entretien avec l'Office des transports publics du canton de Berne (OTP), sous la direction du Chef de l'office, Monsieur Deuschle, une délégation de la cch (entre autres, le directeur de la Fondation THB, Madame Häsler, députée au Grand Conseil, Monsieur Simon Ryser, député au Grand Conseil) a exposé notre requête : dans un souci d'égalité, il s'agit de prévoir le financement complémentaire des transports handicap par le biais des transports publics. Une motion allant dans ce sens a été déposée par écrit. Par ailleurs, la cch a pris part à la procédure de consultation de l'OTP sur le schéma cantonal des transports publics 2008-2009 (motion et consultation : <a href="https://www.kbk.ch/behindertentransport\_d.php">www.kbk.ch/behindertentransport\_d.php</a>, seulement en allemand). Le 14 décembre 2006, le Conseil d'Etat a approuvé l'adaptation et la prolongation de l'arrêté sur l'offre de transports publics, à l'attention du Grand Conseil.

Le site de l'OTP (<u>www.bve.be.ch/site/index/aoev/bve\_aoev\_dok\_pub.htm</u>) fournit des informations sur le rapport relatif à la consultation technique.

conférence cantonale bernoise des handicapés **cch** Brüggstrasse 5, 3634 Thierachern geschaeftsleitung@kbk.ch **www.kbk.ch** 



La motion de la cch, demandant l'attribution aux transports handicap de ressources financières complémentaires par la Direction de la construction, des transports et de l'énergie a été rejetée. Les motifs invoqués sont les suivants : d'une part, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale SAP apporte déjà une contribution substantielle aux transports handicap, d'autre part, ceux-ci fonctionnent sous une forme analogue à celle des entreprises de taxis et ne constituent donc pas des transports publics.

En étroite collaboration avec la Fondation THB, la cch va donc poursuivre la recherche de solutions permettant de garantir et de financer la prestation des transports handicap.

Madame Häsler, députée au Grand Conseil, a mis sur pied un comité de pilotage des transports handicap, conseillé par la société Ecopolitics. La cch y est représentée par le directeur de la Fondation THB et la directrice de la cch. Ce comité s'est en outre attaché le concours de Monsieur Simon Ryser, député au Grand Conseil, du directeur de Betax, et de personnes à mobilité réduite. Le but de cet organisme est d'étudier tous les moyens politiques de financer les transports handicap.

La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne a en outre mandaté une analyse des offres de transport handicap dans l'ensemble du canton. Les résultats n'ont pas encore été rendus publics.

Un grand merci à toutes les personnes engagées dans ces activités!

## 3) 5<sup>e</sup> révision de la LAI

Pour parler de ce sujet, nous avons eu l'honneur d'accueillir à notre assemblée générale du 30 mai Madame Silvia Schenker, Conseillère nationale. Madame Schenker nous a procuré un aperçu des débats qui se déroulent au Conseil national sur la 5<sup>e</sup> révision de la LAI. Elle a notamment informé les membres de la cch sur la situation financière de l'assurance-invalidité, les buts de la révision matérielle de la loi, les financements additionnels possibles et leur objectif ainsi que sur les mesures prévues par le Parlement. Elle a commenté les résultats des débats et signalé les points de vue qui pouvaient se révéler problématiques pour les personnes handicapés. Concluant son intervention, elle a déclaré que la révision apportait des améliorations dans les domaines de la détection et de l'intervention précoces ainsi que dans celui des mesures de réinsertion. En revanche, elle entraîne les péjorations suivantes :

- du fait que les employeurs sont insuffisamment mis à contribution, les emplois pour les personnes présentant une capacité de gain réduite vont continuer à manquer;
- conditions plus rigoureuses en ce qui concerne l'accès à la rente, le devoir de collaborer ainsi que les sanctions;

conférence cantonale bernoise des handicapés **cch** Brüggstrasse 5, 3634 Thierachern geschaeftsleitung@kbk.ch **www.kbk.ch** 



 démantèlement très marqué des prestations, du fait de la suppression du supplément de carrière, des rentes complémentaires en cours ainsi que de la réduction des indemnités journalières.

La CN Schenker est convaincue que, sans financement additionnel, le projet de révision est inacceptable.

En conclusion, elle a encouragé notre organisation à se concerter activement et à prendre publiquement position sur la question des quotas pour les employeurs, ce sujet constituant un aspect important du débat politique.

Lors de la dernière assemblée générale de novembre, les membres ont discuté du fait que le Zentrum für Selbstbestimmtes Leben ZSL (Centre pour la vie autonome) avait recouru au référendum contre la 5<sup>e</sup> révision de la LAI. Parmi les organisations membres de la cch, les avis étaient partagés. Certaines estimaient qu'il fallait soutenir le référendum pour des raisons comme celles invoquées par Madame Schenker dans son exposé. D'autres, au contraire, étaient convaincues que le référendum retarderait le désendettement ainsi que le financement additionnel de l'assurance-invalidité, ce qui pourrait avoir des conséquences néfastes pour les bénéficiaires des prestations de l'AI.

### 4) Collaboration avec le gouvernement

En 2006 également, les contacts avec les membres du gouvernement ont constitué un aspect important de nos travaux dans le domaine du handicap. L'égalité de traitement des personnes handicapées est une tâche qui concerne de nombreux secteurs d'activité : telle est la raison pour laquelle nous entretenons des contacts avec différentes directions, surtout la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie, la Direction des finances et celle de l'instruction publique. Le 5 décembre, à l'occasion de premiers contacts avec le Conseiller d'Etat Perrenoud et ses cadres, les coprésident-e-s et la directrice de la cch ont eu l'occasion d'exposer les sujets qui les préoccupent : la RPT, la problématique du placement des personnes handicapées nécessitant une prise en charge soutenue, la garantie d'une assise financière aux transports handicap, la pratique restrictive dans le domaine de l'Al, etc. Cet échange s'est déroulé dans une atmosphère agréable, empreinte de compréhension. On peut donc qualifier de constructive la première rencontre avec le nouveau conseiller d'Etat – qui considère la direction de la santé publique et de la prévoyance sociale comme une « direction de l'intégration ». (www.gef.be.ch , SAP-info n° 17)

Nos chaleureux remerciements aux conseillers d'Etat qui se font les champions de nos intérêts!

conférence cantonale bernoise des handicapés cch Brüggstrasse 5, 3634 Thierachern geschaeftsleitung@kbk.ch www.kbk.ch



#### 5) Collaboration avec le Grand Conseil

L'année 2006 a été marquée par les élections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat. En prévision des votations, la cch a délivré des recommandations pour les candidates et candidats au Grand Conseil qui s'engagent politiquement dans le secteur du handicap. La collaboration des organisations membres avec les candidates et candidats a suscité d'intéressants contacts dans les régions. Les résultats des élections se sont révélés satisfaisants : plus de la moitié des députés recommandés par les organisations membres de la cch ont été élus ou réélus. Nous nous sommes particulièrement félicités de la réélection de deux députés qui s'impliquent profondément pour nos intérêts : Madame Christine Häsler et Monsieur Simon Ryser. La cch s'est également réjouie des résultats des élections au Conseil d'Etat.

Après les élections, la cch a félicité tous les députés du nouveau Grand Conseil et les a informés par courrier postal (en allemand et en français) sur ses activités dans le domaine du handicap. La cch est heureuse de pouvoir poursuivre sa collaboration avec les anciens membres du Grand Conseil et d'instaurer une bonne coopération avec les nouveaux membres.

Madame Christine Häsler et Monsieur Simon Ryser, tous deux députés au Grand Conseil, ont régulièrement informé les délégués de la cch sur les affaires touchant au handicap, traitées par le Grand Conseil au cours de ses sessions. Les deux députés ont notamment été élus dans la Commission du Grand Conseil qui traite de la mise en œuvre de la RPT, ce dont la cch se réjouit tout particulièrement.

Les organisations membres ont considéré comme prématurée la réalisation fin novembre d'un meeting avec le Grand Conseil sur le sujet de la mise en œuvre de la RPT, raison pour laquelle cette manifestation a été renvoyée à l'année prochaine.

Nous exprimons notre gratitude à toutes les députées et à tous les députés au Grand Conseil qui défendent les intérêts des personnes handicapées, en particulier à Madame Christine Häsler et Monsieur Simon Ryser, pour leur profond engagement en faveur de notre cause!

# 6) Collaboration avec les conférences régionales pour les personnes handicapées et réseau intercantonal

#### a) Collaboration avec les conférences régionales pour les personnes handicapées

L'année sous revue a été marquée par la préparation de documents en prévision du souscontrat de prestations avec Integration Handicap (nouvelle appellation du Service juridique pour personnes handicapées de la FSIH). La Conférence des handicapés de la ville et de la région de Berne (BRB en allemand), la conférence biennoise et la cch se sont rencontrées pour 4 entretiens. Leurs principales préoccupations étaient les suivantes : nécessité d'assurer une assise financière aux conférences pour les personnes

conférence cantonale bernoise des handicapés **cch** Brüggstrasse 5, 3634 Thierachern geschaeftsleitung@kbk.ch **www.kbk.ch** 



handicapées, nouvelle répartition, par la nouvelle organisation sous contractante (cch), des fonds procurés par le sous-contrat de prestations, questions structurelles liées à la collaboration future et échange régulier d'informations sur la politique en matière de handicap. L'élaboration de solutions constructives a demandé à chacun beaucoup de patience, de même que la capacité de faire des compromis. Des contacts réguliers avec Monsieur Georges Pestalozzi d'Integration Handicap ont eu lieu. Au cours de cette phase de restructuration, Monsieur Pestalozzi a aimablement donné son soutien à la cch et aux conférences régionales.

La représentation, dans le comité de la cch, de toutes les régions du canton, si possible de tous les types de handicap ainsi que des personnes handicapées ou de leurs proches a toujours été l'un de nos plus grands soucis. Pour assurer cette large représentation, nous allons prochainement optimiser les structures de l'association.

Nous remercions vivement de leur engagement les délégués des conférences régionales ainsi que Monsieur Georges Pestallozzi, et exprimons également notre gratitude aux coprésident-e-s et à l'ensemble du comité de la cch. Leur soutien solide, constructif et efficace nous a été très précieux au cours de ce délicat processus de restructuration.

#### b) Réseau intercantonal

Au printemps et en automne, les conférences régionales et cantonales des personnes handicapées de toute la Suisse se sont rencontrées pour un échange d'informations générales et spécifiques. Dans d'autres cantons également, c'est surtout la mise en œuvre de la RPT, le financement des transports handicap et la 5<sup>e</sup> révision de la LAI qui ont donné matière à discussion. La question de la constitution d'un réseau national reliant les conférences cantonales et régionales a, elle aussi, souvent été à l'ordre du jour.

#### 7) Groupes de travail

#### a) Transports et espace publics

Deux séances thématiques ont eu lieu avec le groupe de travail transports publics (GTTP) et le groupe de travail espace public (GTEP) de la conférence des handicapés de la ville et de la région de Berne (en allemand BRB). Le plein accès aux bâtiments, installations et transports publics est loin d'être une réalité. Néanmoins, des efforts sont indubitablement entrepris pour améliorer la situation dans le sens de la LHand (Loi sur l'égalité pour les handicapés) et de l'ordonnance sur l'égalité pour les handicapés (OHand). La participation des personnes handicapées à titre d'experts, leurs revendications légitimes et leurs interventions critiques sont autant de moyens indispensables à la réalisation de l'égalité. Le groupe de travail transports et espace publics de la cch a focalisé son attention sur les projets suivants : conception de la « Zone de coexistence » de Köniz et d'autres projets routiers, accessibilité en fauteuil roulant des transports régionaux Berne Soleure, évaluation du train à deux étage des BLS (chemins de fer Berne-Lötschberg-Simplon), étape de planification de la place de la gare de Berne, adaptation de l'accès aux transports publics depuis les quais, réseau express inaccessible dans la gare de Berne,

conférence cantonale bernoise des handicapés **cch** Brüggstrasse 5, 3634 Thierachern geschaeftsleitung@kbk.ch **www.kbk.ch** 



ascenseurs accessibles à l'Hôpital de l'Île à Berne, organisation et financement des transports handicap du canton de Berne, défense des droits des personnes handicapées lors des débats du Grand Conseil relatifs aux « Décisions sur l'offre prévue dans le cadre du schéma cantonal des transports publics », formation des ingénieurs de projet bernois sur le sujet « transports publics et espace public conformes à la LHand », suggestions au sujet d'un formulaire de demande d'autorisation de construire renfermant des indications relatives à la construction adaptée, etc.

Cette énumération incomplète fournit un aperçu des organes, bureaux, offices et personnes qui participent à la réalisation de l'accessibilité des transports publics et des constructions. Le groupe de travail transports et espace publics de la cch remercie ici tous ceux qui ont contribué aux résultats. Le groupe de travail va poursuivre résolument son action qui consiste à revendiquer, à encourager et à réaliser l'accessibilité des constructions et des transports ainsi que l'égalité de traitement des personnes handicapées dans le canton de Berne. (*Fritz Pfister, chef du GT transports publics et espace public*)

### b) GT RPT

Voir le texte sous le point 1) RPT

### c) GT sous-contrat de prestations

Voir le texte sous le point 6) Collaboration avec les conférences régionales et réseau intercantonal.

#### 8) Personnes en situation de handicap par suite de troubles psychiques

Pendant l'année 2006, les principales activités ont été menées en relation avec l'Alliance bernoise contre la dépression (Berner Bündnis gegen Depression). Ce projet, auquel la cch participe, s'étend sur la période 2005 – 2007 : la première mi-temps vient donc de se terminer pour lui. Lukas Hohl assure son concours à l'association qui sert de support juridique à l'alliance et y représente la cch. Par ailleurs, lors des assemblées générales de la cch, il présente les manifestations en cours dans le cadre du projet.

Josef Stadelmann a invité Lukas Hohl à participer le 12 septembre à la conférence cantonale de direction de Pro Infirmis Berne pour y présenter l'alliance et exposer les préoccupations des personnes touchées par une dépression.

Le 17 octobre, une manifestation d'information a eu lieu dans le grand auditorium de l'Hôpital de l'Île à l'intention des personnes touchées et de leurs proches. Le programme faisait une large place à l'Alliance contre la dépression et surtout à l'entraide (groupes). Lukas Hohl a pris part à la table ronde. La manifestation a attiré un nombre réjouissant de visiteurs.

conférence cantonale bernoise des handicapés **cch** Brüggstrasse 5, 3634 Thierachern geschaeftsleitung@kbk.ch **www.kbk.ch** 



A cette époque, les discussions au sujet de la 5<sup>e</sup> révision de la LAI avaient déjà débuté – ce thème a d'ailleurs été traité par la Conseillère nationale Schenker de Bâle lors d'une assemblée générale. La révision va certainement donner lieu à d'autres débats, car le référendum a été demandé contre le projet : une votation populaire aura donc lieu. Le domaine « personnes en situation de handicap par suite de troubles psychiques » est l'un de ceux qui sont controversés.

(Lukas Hohl, responsable du domaine « Personnes en situation de handicap par suite de troubles psychiques »)

#### 9) Divers

# a) Problématique du placement des personnes présentant des handicaps multiples et ayant besoin d'une prise en charge soutenue

Ces deux dernières années, les travaux de l'ancien groupe de travail de la cch « Urgence en matière de placement » et, surtout, la création de la Commission de placement (Copla) par la SAP ont abouti à la reconnaissance de cette problématique et à une large sensibilisation à ce sujet extrêmement complexe. Les problèmes sont toutefois loin d'être résolus. Une table ronde organisée le 3 juillet 2006 sur l'initiative de Monsieur Markus Troxler (responsable du service social des Services psychiatriques universitaires) a mis en lumière le problème du placement – en particulier celui des personnes malades psychiques – de manière impressionnante. Le financement de ces placements constitue un grand problème et se traduit souvent par des situations intolérables pour les personnes touchées.

En automne, la Commission de placement a remis un rapport à la SAP, rapport dont la cch n'a pas connaissance. Le 5 décembre 2006, la cch a demandé à la SAP de pouvoir consulter ce document. La cch souhaite que la Commission de placement soit maintenue et que la SAP garantisse le financement des travaux si précieux de cet organisme.

Du point de vue de la cch, le financement des dépenses supplémentaires des personnes handicapées nécessitant une prise en charge particulière doit – en plus du financement de base lié à l'objet (subventions versés jusqu'ici par l'OFAS aux institutions) – être complété sous une forme adéquate (financement lié au sujet élargi en ouvrant la limite PC vers le haut, afin que les allocations accordées selon décret (DAlloc) inscrites dans la Loi sur l'aide sociale ne soient plus nécessaires).

Il faudrait, par conséquent, que les institutions soient obligées par des contrats de prestations à adapter leurs concepts et leurs structures aux besoins actuels.

conférence cantonale bernoise des handicapés cch Brüggstrasse 5, 3634 Thierachern geschaeftsleitung@kbk.ch www.kbk.ch



Il conviendra de poursuivre le développement de la base de données RAYON au niveau intercantonal sur mandat de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Cette base de données constitue en effet un outil de travail permettant de mettre en relation l'offre et la demande. (Josef Stadelmann, coprésident)

#### b) Site Internet et prospectus

En 2006, la cch a ouvert son premier site Internet <a href="www.kbk.ch">www.kbk.ch</a>. Cette plateforme doit faciliter au public l'accès aux informations concernant la politique menée dans le domaine du handicap et favoriser la constitution de réseaux. Les organisations du secteur du handicap, les services de consultation, les organisations d'entraide, les personnes handicapées, les milieux politiques et économiques, bref chacun peut désormais s'informer au sujet des objectifs et activités de la cch. Les informations les plus importantes sont traduites en français. Grâce à une collaboration poussée avec notre webmaster, Monsieur Cyrill Aubert, nous sommes parvenus à mettre sur pied une plateforme électronique informative, bien structurée et assidûment utilisée. Nous saisissons l'occasion pour remercier chaleureusement Monsieur Aubert de son travail!

La conférence cantonale manque certes de ressources humaines et financières pour disposer d'un site entièrement bilingue. En 2006, nous sommes malgré tout parvenus, grâce au généreux sponsoring de Pro Infirmis canton de Berne, à faire traduire notre prospectus d'information en français et à en faire imprimer plusieurs centaines d'exemplaires. La page de garde de notre prospectus s'ouvre par la formule suivante : Nous nous engageons pour l'égalité des personnes en situation de handicap – conférence cantonale bernoise des handicapés cch.

#### c) Intervenants

Après Madame Silvia Schenker, Conseillère nationale (voir point 3, 5° révision de la LAI), c'est Monsieur Martin Haug, délégué à l'égalité du canton de Bâle-Ville, qui, le 29 août, a présenté un exposé à l'assemblée générale. Nous avons pris connaissance avec grand intérêt des expériences réunies par le premier délégué cantonal à l'égalité. Dans le canton de Bâle-Ville, celui-ci est subordonné à la Direction de l'instruction publique. Le canton a élaboré des principes directeurs — comparables au document édité en 1997 par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne et intitulé « La politique des handicapés du canton de Berne ». C'est pour mettre en œuvre ces principes que le canton de BS a ensuite créé la fonction de délégué à l'égalité. A la suite de son exposé, Monsieur Haug a répondu à diverses questions. Les délégués de la cch s'intéressaient en particulier aux possibilités et aux stratégies de mise en application des lignes directrices, en relation avec l'égalité de traitement des personnes handicapées, notamment dans le domaine du travail. Monsieur Haug a informé les délégués au sujet de certains projets intéressants du canton de BS dans le secteur de l'école, des loisirs et du

conférence cantonale bernoise des handicapés cch Brüggstrasse 5, 3634 Thierachern geschaeftsleitung@kbk.ch www.kbk.ch



travail. Le site <u>www.rd.ed.bs/erwachsenebehinderte/index.html</u> (en allemand) fournit des informations détaillées sur les activités du premier délégué à l'égalité du canton de BS et sur les principes directeurs concernant les adultes en situation de handicap. La cch a remercié Monsieur Haug de son exposé sur une expérience qui revêt sans aucun doute un caractère de modèle.

Après l'intervention de Monsieur Haug, Monsieur Victor Alther a présenté un projet de la ville de Thoune : celui-ci s'attache à réaliser l'égalité de traitement au moins sous la forme d'une politique d'information active. Monsieur Alther a reçu de la part de la ville de Thoune le mandat de mettre au point un guide des loisirs pour les personnes à mobilité réduite. Il a présenté cette réalisation, le guide « Thun à la carte », aux délégués de la cch. Cet ouvrage réussi, pratique et attrayant peut être commandé auprès de Pro Infirmis Thoune et sur le site www.ausgehfuehrer.ch.

Le 30 novembre, le guide a été présenté au public lors d'une conférence de presse, en présence notamment du président de la ville, Monsieur H.U. von Allmen, et des médias régionaux. La directrice de la cch a été invitée à faire une brève intervention et a répondu aux questions des médias de concert avec Procap, Pro Infirmis et d'autres organisations.

Le 29 septembre 2006, Monsieur Gotthelf Bürki, ancien Conseiller d'Etat, est décédé à Köniz à l'âge de 81 ans. Les membres de la cch lui ont rendu hommage lors de la dernière assemblée générale, en évoquant son profond engagement au service de la cause des personnes handicapées.

Pour conclure, nous voudrions exprimer notre sincère gratitude à tous nos dynamiques partenaires de l'aide spécialisée et de l'entraide, aux représentants de la politique et des autorités, aux sponsors et aux bénévoles (travaillant sans compter, mais sans rémunération) ! Tous ont contribué à façonner l'année 2006 telle qu'elle nous restera en mémoire. Nous devons conjuguer nos efforts pour nous rapprocher de notre but : assurer une véritable égalité de traitement aux personnes handicapées dans notre société. Il faut de bonnes idées, des ressources humaines et financières, de la persévérance et de la patience. Un grand merci pour votre soutien ! Nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration avec vous.

La rédactrice du rapport annuel en collaboration avec les co-président-e-s et le Comité

Conférence cantonale bernoise des handicapés cch

Christine Morger, Directrice

Ch. Morger.

Thierachern, 25 janvier 2007

conférence cantonale bernoise des handicapés cch Brüggstrasse 5, 3634 Thierachern geschaeftsleitung@kbk.ch www.kbk.ch